

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix –Travail–Partie*

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DE LA MENOUA

**COMMUNE DE DSCHANG**  
**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

B.P.169 DSCHANG

Tel.00237.233.45.11.38/233.45.10.48 /677.74.29.06

Site Web: [www.commune-dschang.org](http://www.commune-dschang.org)

E-mail : [info@commune-dschang.org](mailto:info@commune-dschang.org)



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace –Work –Fatherland*

WEST REGION

MENOUA DIVISION

**DSCHANG COUNCIL**  
**GENERAL SECRETARY**

PO Box 169 DSCHANG

Phone: 00237.233.45.11.38/233.45.10.48 /677.74.29.06

Website: [www.commune-dschang.org](http://www.commune-dschang.org)

E-mail : [info@commune-dschang.org](mailto:info@commune-dschang.org)

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES DE LA COMMUNE DE DSCHANG**

**DEMANDE DE COTATION**

**N°03/DC/CDS/SG/CIPM/2023 DU 31/05/2023**

**POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM  
DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DSCHANG**

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DSCHANG

FINANCEMENT : Budget de Fonctionnement MINEDUB.

IMPUTATIONS : **56 15 102 02 641736 464201 426**

N° DE L'ACTE : **UF00385**

# SOMMAIRE

PIECE N° I : AVIS DE CONSULTATION .....	3
PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	8
A.    GENERALITE.....	9
B.    PREPARATION DES OFFRES .....	9
C.    DEPOT DES OFFRES.....	10
D.    OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES .....	10
E.    ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE.....	11
PIECE N°III: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS .....	12
PIECE N°IV: BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF .....	14
A.    BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES .....	15
B.    DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF .....	16
PIECE N°V: SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES .....	18
PIECE N° VI: MODELES D'ANNEXES .....	20
A - MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION.....	21
B- MODELEDECAUTIONDESOUMISSION.....	22
C.    MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES .....	23
D.    LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES GARANTIES ET CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS .....	24
PIECE N° VII: PROJET DE LETTRE-COMMANDE .....	25

**PIECE N° I : AVIS DE CONSULTATION**

**COMMUNE DE DSCHANG  
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL**

B.P.169 DSCHANG Tél.: 00237.233.45.11.38/677.74.29.06  
 Site Web : [www.Commune-dschang.org](http://www.Commune-dschang.org)  
 E-mail : [info@Commune-dschang.org](mailto:info@Commune-dschang.org)

**DSCHANG COUNCIL  
GENERAL SECRETARY**

PO Box 169 DSCHANG Tél.: 00237.233.45.11.38/677.74.29.06  
 Website: [www.Commune-dschang.org](http://www.Commune-dschang.org)  
 E-mail : [info@Commune-dschang.org](mailto:info@Commune-dschang.org)

**AVIS DE CONSULTATION****DEMANDE DE COTATION****N°03/DC/C.DS/SG/CIPM/2023 DU 31/05/2023**

POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES  
 PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DSCHANG

**1. Objet de la Consultation**

Le Maire de la Commune de Dschang lance pour le compte de la Commune de Dschang, une Consultation pour l'acquisition du paquet minimum pour les écoles primaires publiques de la Commune de Dschang.

**2. Participation et origine**

La présente Consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais ayant des compétences dans le domaine.

**3. Financement**

La prestation objet de la présente Consultation est financée par le budget de fonctionnement (BF) MINEDUB, Exercice 2023, pour un **Coût prévisionnel du projet de VINGT UN MILLIONS (21 000 000) Francs CFA toutes taxes comprises.**

**4. Consultation du Dossier**

Le dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au **Sécrétariat Général de la Mairie de DSCHANG**, Tél. : 674 97 87 61.

**5. Acquisition du dossier de Consultation**

Le Dossier de Consultation sera obtenu au **Sécrétariat Général de la Mairie de DSCHANG** sur présentation d'une quittance de versement d'une somme de **42 000 (Quarante-deux mille) Francs CFA**, non remboursable payable à la Recette Municipale de la Commune de Dschang.

**6. Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Sécrétariat Général de la Commune de Dschang au plus tard le **22/06/2023 à 10 heures**, et déposée contre récépissé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée.

**7. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant de : **420 000 (quatre cent vingt mille) Francs CFA, au nom du Maire de la Commune de Dschang (Maître d'ouvrage).**

La liste des banques agréées figure dans l'annexe du Dossier de Consultation.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement

aux stipulations du Règlement de Consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et au dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

## **8. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **22/06/2023 à 11 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Dschang, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

## **9. Délai de livraison**

Le délai maximum de livraison prévu est de **60 (soixante) jours calendaires** pour compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer.

## **10. Critères d'évaluation des offres**

### *Critères éliminatoires :*

- Absence de la caution de soumission au terme du dépouillement ou caution non conforme ;
- Absence d'une pièce administrative ou pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration ;
- Pièces falsifiées.

### *Critères essentiels :*

- Offre non conforme aux prescriptions du descriptif technique ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et DQE.

## **11. Attribution du marché :**

L'Autorité contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme aux prescriptions du descriptif technique et qui présente l'offre des prix la moins disante.

## **12. Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **13. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Dschang, tél. : 674978761.

## **14. Dénonciation en cas de corruption**

Pour toute tentative de corruption ou fait de mauvaise pratique, veuillez appeler le numéro vert du Ministre des Marchés Publics au 8081 ou envoyé un SMS au numéro suivant : 673205725 / 699370748.

Dschang, le \_\_\_\_\_

**Le Maire de la Commune de Dschang**  
**(Maître d'Ouvrage)**

### *Ampliations :*

- PREFET/MENOUA ;
- DD/MINDEVEL/MENOUA ;
- DD/MINMAP/ MENOUA ;
- ARMP (pour insertion au JDM) ;
- Président/CIPM ;
- Affichage ;
- Chrono/archives.



## OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°03/DC/SG/CDS/CIMP/2023 OF 31/05/2023

FOR THE SUPPLY OF MINIMUM PACKET FOR SOME PRIMARY SCHOOLS IN DSCHANG COUNCIL.

### **1. SUBJECT OF THE INVITATION TO TENDER**

The President of Public Contracts of the Dschang Council hereby launches on behalf of the Mayors for Dschang Council for a consultation for the supply of minimum packet for some primary schools in the Dschang Council.

### **2. PARTICIPATION**

Participation in this Invitation to tender shall be open to Cameroonian-based enterprises with experience in the domain.

### **3. FINANCING**

The services object of this request for quotation are financed by the Budget of the MINEDUB- 2022. The estimated cost of the aforesaid services is **21 000 000 (twenty-one million) CFA Francs all taxes included.**

### **4. CONSULTATION OF FILE**

The tender file can be consulted during opening hours in DSCHANG Council at the General Secretary Office Tel.: 674 97 87 61.

### **5. ACQUISITION OF THE TENDER FILE:**

The tender documents may be obtained at the Service of development of the Dschang Council, upon presentation of a receipt of payment into the public Treasury of a non-refundable fee of **42 000 (forty-two thousand) Francs CFA.**

The said receipt must identify the payer as representing a consulting firm willing to participate in the tender.

### **6. SUBMISSION OF BIDS:**

Each bid drafted in English or in French in **Seven (7) copies including one (1) original and six (6) copies** shall be submitted to from the Dschang council, upon publication of this invitation to tender not later than **22/06/2023 at 10 a.m. local time** deposited against a receipt.

### **7. TENDER COMPLIANCE**

Each bidder shall include in his/her administrative file, a provisional guarantee issued by a well-established bank, approved by the Ministry in charge of finance and whose list features in Document of the Consultation File with a validity period of Thirty days beyond the original date of validity of bids to the tune of the Mayor of Dschang Council for the amount of **420 000 (four hundred twenty thousand) francs CFA;**

Any other required administrative documents must be produced as original documents or photocopies certified as authentic by the issuing authority within the last three months or in course of validity.

according to the listing provided for in the special regulations of the tender, otherwise they shall not be accepted;

Any bid not in compliance with the specifications of this tender notice and file shall be rejected. Notably, the absence of the provisional guarantee issued by a well-established bank approved by the Ministry in charge of Finance or its non-compliance with the model documents of the tender file shall lead to outright rejection of the bid.

## **8. OPENING OF BID:**

Bids shall be opened in one phase. The administrative, technical and financial bids shall be opened on **22/06/2023 at 11 a.m. local time** by the Council Tenders Board at the Dschang Council. In the presence of the bidders or their duly authorized representatives having full knowledge of the file.

## **9. EXECUTION DEADLINE:**

The deadline of execution set by the Contracting Authority shall be **sixty (60) days**.

## **10. EVALUATION CRITERIA**

### **MAIN ELIMINATORY CRITERIA:**

- Absence of the provisional guarantee;
- Absence of an administrative file or noncompliance file not regularized in 48 hours;
- False declaration;
- Falsified document.

### **ESSENTIALS CRITERIA**

- Noncompliance of bid with the technical specifications;
- Omission of a quantified unit price;

## **11. ATTRIBUTION OF CONTRACT**

The contract shall be awarded to the lowest bidder and whose bid complies with the technical specifications.

Any bidder can win more than one lot.

## **12. VALIDITY OF OFFERS:**

Bidders shall be bound by their bids for a period of Sixty (60) days with effect from the date of opening of bids.

## **13. FURTHER INFORMATION:**

Further information may be obtained during working hours from the Dschang council in the secretariat general, Tél.: 674978761.

DSCHANG, the \_\_\_\_\_

### Copies:

- MINMAP/Menoua;
- DD/MINEE/Menoua;
- ARMP (for publication);
- Chairman of the ITB of Dschang Council;
- Notice board;
- Files.

**The Mayor of Dschang Council  
(Contracting Authority)**

**PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

# **REGLEMENT GENERAL DE LA CONSULTATION**

## **A. GENERALITE**

### **Article 1<sup>er</sup> - Portée de la soumission**

1.1 Le présent dossier de Demande de Cotation décrit la livraison devant faire l'objet de la Lettre Commande, fixe les procédures de la Consultation et stipule les conditions de cette Lettre Commande.

1.2 Le dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- L'avis de Consultation ;
- Le règlement de la Consultation ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le cadre de devis descriptif, quantitatif et estimatif ;
- Les modèles d'annexes ;
- Le projet de Lettre Commande ;
- La liste des banques et organismes financiers de 1<sup>er</sup> rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.

1.3 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, conditions et spécifications contenus dans le dossier de Consultation. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

## **B. PREPARATION DES OFFRES**

### **Article 2 - Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

### **Article 3 - Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

#### **Partie 1 : Pièces administratives**

- (a) Registre de commerce (copie certifiée conforme);
- (b) Caution de soumission émise par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances suivant le modèle joint (voir liste des établissements bancaires agréés par le MINFI en annexe) en pièce original ;
- (c) Attestation de domiciliation bancaire émise par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances (original) ;
- (d) Quittance des frais d'achat du dossier de Consultation (original) ;
- (e) Attestation de non redevance (original) ;
- (f) Attestation et Plan de localisation (original) ;
- (g) Attestation pour soumission délivrée par la CNPS (original) ;
- (h) Copie certifiée conforme de la Carte de contribuable ;
- (i) Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP (original) ;
- (j) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de première instance du ressort du siège social de l'entreprise (original).

#### **Partie 2 : Offre Financière du Soumissionnaire**

- (a) La soumission timbrée, datée et signée ; (voir article 4 ci-dessous)
- (b) Le descriptif technique des prestations dûment rempli et signé ;
- (c) Le bordereau des prix unitaires et détail estimatif, dûment rempli et signé ;
- (d) Le sous-détail des prix unitaires, dûment rempli et signé ;
- (e) L'attestation d'une capacité financière supérieure ou égale à 10 (dix) millions de FCFA ;
- (f) L'expérience de l'entreprise dans l'exécution d'un marché public d'au moins 3 lettres commandes ;
- (g) La Lettre Commande, remplie et signée. (Voir article 4 ci-dessous).

**N.B :** - les pièces administratives devront être produites en original et datées de moins de trois (03) mois à la remise des offres :

- les différentes pièces et parties du dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies ;

#### **Article 4 : - Contenu de l'offre**

4.1 Le Soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC) compris.

4.2 Le Soumissionnaire complétera le cadre de devis descriptif et quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre Commande.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de Lettre Commande.

#### **Article 5 - Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA.

#### **Article 6 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour la période de 60 jours à compter de la date limite des dépôts.

### **C. DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Le Soumissionnaire placera l'original et les six (06) copies des documents constitutifs de l'offre dans une enveloppe cachetée et scellée. Cette enveloppe ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Cette enveloppe portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tels qu'indiqués dans le dossier de Consultation.

#### **Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation.

### **D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

9.1 La Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Dschang ouvrira les plis en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants disposant d'un mandat qui souhaitent assister à l'ouverture des offres. Celle-ci aura lieu le même jour que le jour limite du dépôt des offres et dans l'heure qui suit l'heure limite du dépôt des offres.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais de dépôt des pièces administratives et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau de comparaison des offres.

## **E. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 - Attribution de la Lettre Commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre Commande au Soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Ce pendant le Maître d'ouvrage peut selon la soumission proposée augmenter les quantités du matériel à hauteur de 15% du montant prévisionnel tout en se rassurant que le montant de l'attribution ne soit pas supérieur au montant prévisionnel de la fourniture.

### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre Commande**

L'Autorité contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et par voie d'affichage en communiquant :

- a) L'objet de la Consultation,
- b) Le nom de l'attributaire,
- c) Le montant de la Lettre Commande,
- d) Le délai de livraison.

### **Article 13 - Signature de la Lettre Commande**

Dans un délai maximum de quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre Commande sera signée par l'Autorité Contractante et notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

### **Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses**

L'Autorité contractante, le Président, les Membres de la commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) Est coupable de « corruption » quiconque :
  - offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande ;
  - fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents pour une même Consultation;
- (b) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

**PIECE N°III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES  
PRESTATIONS**

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS**  
**FOUNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DSCHANG**

N°	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	REFERENCE	QTE
1	Stylos à bille Bleu paquet de 50	31-003-1705561	157
2	Stylos à bille rouge paquet de 50	31 003 150452	87
3	Gomme moyenne (ERASER 300)	31 003 150302	318
4	Taille crayon en plastique un trou	31 003 150286	318
5	Crayon paquet de de 12( 2B)	46 003 150 045	73
6	Craie soft dustless chalk paquet de 100	46 003 150 015	1312
7	Craie couleur soft paquet de 100	46 003 150016	624
8	Papier Format , 210x297mm, 80g/m <sup>2</sup> carton de 5 rames	31 004 150 076	73
9	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles francophone conforme à l'APC	31 002 150107	349
10	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles Anglophone conforme à l'APC	46 003 150042	35
11	Agrafeuse 8 pour agre bb	31 003 150341	73
12	Cahier de couverture cartonnée 400 pages 21x29,7cm (pour préparation)	46 002 150170	957
13	corrector stylo	31 003 150267	73
14	Chemise cartonnée simple assortie de couleur 180g paquet de 100	31 001 150018	70
15	Enveloppe kraft 80g 305x406mm paquet de 50 format A4	31 001 150 058	35
16	corde à saut à hauteur 5m élastique	41 001 150198	73
17	Ardoisine en boîte 1kg	48 007 150 396	191
18	Savon en morceau 400g	26 000 150 088	720
19	Crésyl 1l en bouteille plastique	26 001 150448	128
20	Papier hygiénique parfumé en rouleaux de 6	26-001-170159	73
21	Eau de javel 1l	26 001 150692	73
22	Seau maçon 10l	56 001 150563	73
23	Les masses de 2 kg	///	73
24	Chlore en kg	///	73
25	Gobelet plastique pour enfants	27 002 151655	191
26	Seau plastique+ couvercle 15l	27 002 150244	73
27	Colle à papier	///	73
28	Boîte à pharmacie complète (sparadraps, alcool, Bétadine, scissors)	41 001 150103	73

**PIECE N°IV : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**(BPU)**

**A. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
 ACQUISITION DU PACQUET MINIMUM POUR LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA  
 COMMUNE DE DSCHANG

N°	DESIGNATION DETAILLEE DES ARTICLES	REFERENCE MERCURIALE	Unités	Qtés	PU en chiffre	PU en lettres	Livraison	
							Délai	Lieu
1	Stylos à bille Bleu paquet de 50	31-003-1705561	U	157				
2	Stylos à bille rouge paquet de 50	31 003 150452	U	87				
3	Gomme moyenne (ERASER 300)	31 003 150302	U	318				
4	Taille crayon en plastique un trou	31 003 150286	U	318				
5	Crayon paquet de de 12( 2B)	46 003 150 045	U	73				
6	Craie soft dustless chalk paquet de 100	46 003 150 015	U	1312				
7	Craie couleur soft paquet de 100	46 003 150016	U	624				
8	Papier Format , 210x297mm, 80g/m <sup>2</sup> carton de 5 rames	31 004 150 076	U	73				
9	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles francophone conforme à l'APC	31 002 150107	U	349				
10	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles Anglophone conforme à l'APC	46 003 150042	U	35				
11	Agrafeuse 8 pour agre bb	31 003 150341	U	73				
12	Cahier de couverture cartonnée 400 pages 21x29,7cm (pour préparation)	46 002 150170	U	957				
13	corrector stylo	31 003 150267	U	73				
14	Chemise cartonnée simple assortie de couleur 180g paquet de 100	31 001 150018	U	70				
15	Enveloppe kraft 80g 305x406mm paquet de 50 format A4	31 001 150 058	U	35				
16	corde à saut à hauteur 5m élastique	41 001 150198	U	73				
17	Ardoisine en boîte 1kg	48 007 150 396	U	191				
18	Savon en morceau 400g	26 000 150 088	U	720				
19	Crésyl 1l en bouteille plastique	26 001 150448	U	128				
20	Papier hygiénique parfumé en rouleaux de 6	26-001-170159	U	73				
21	Eau de javel 1l	26 001 150692	U	73				
22	Seau maçon 10l	56 001 150563	U	73				
23	Les masses de 2 kg	///	U	73				
24	Chlore en kg	///	U	73				
25	Gobelet plastique pour enfants	27 002 151655	U	191				
26	Seau plastique+ couvercle 15l	27 002 150244	U	73				
27	Colle à papier	///	U	73				
28	Boîte à pharmacie complète (sparadraps, alcool, Bétadine, scissors)	41 001 150103	U	73				

## B. DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

## **DEVIS POUR L'ACQUISITION DU PAQUET MINIMUM POUR LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DSCHANG**

N°	DESIGNATION DETAILLEE DES ARTICLES	REFERENCE MERCURIALE	Unités	Qtés	PRIX UNITAIRE EN LETTRE	PRIX TOTAL EN LETTRE
1	Stylos à bille Bleu paquet de 50	31-003-1705561	U	157		
2	Stylos à bille rouge paquet de 50	31 003 150452	U	87		
3	Gomme moyenne (ERASER 300)	31 003 150302	U	318		
4	Taille crayon en plastique un trou	31 003 150286	U	318		
5	Crayon paquet de 12( 2B)	46 003 150 045	U	73		
6	Craie soft dustless chalk paquet de 100	46 003 150 015	U	1312		
7	Craie couleur soft paquet de 100	46 003 150016	U	624		
8	Papier Format , 210x297mm, 80g/m <sup>2</sup> carton de 5 rames	31 004 150 076	U	73		
9	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles francophone conforme à l'APC	31 002 150107	U	349		
10	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles Anglophone conforme à l'APC	46 003 150042	U	35		
11	Agrafeuse 8 pour agre bb	31 003 150341	U	73		
12	Cahier de couverture cartonnée 400 pages 21x29,7cm (pour préparation)	46 002 150170	U	957		
13	corrector stylo	31 003 150267	U	73		
14	Chemise cartonnée simple assortie de couleur 180g paquet de 100	31 001 150018	U	70		
15	Enveloppe kraft 80g 305x406mm paquet de 50 format A4	31 001 150 058	U	35		
16	corde à saut à hauteur 5m	41 001 150198	U	73		
17	Ardoisine en boîte 1kg	48 007 150 396	U	191		
18	Savon en morceau 400g	26 000 150 088	U	720		
19	Crésyl 1l en bouteille plastique	26 001 150448	U	128		
20	Papier hygiénique parfumé en rouleaux de 6	26-001-170159	U	73		
21	Eau de javel 1l	26 001 150692	U	73		
22	Seau maçon 10l	56 001 150563	U	73		
23	Les masses de 2 kg	///	U	73		
24	Chlore en kg	///	U	73		
25	Gobelet plastique pour enfants	27 002 151655	U	191		
26	Seau plastique+ couvercle 15l	27 002 150244	U	73		
27	Colle à papier	///	U	73		
28	Boîte à pharmacie complète (sparadraps, alcool, Bétadine, scissors)	41 001 150103	U	73		

### TOTAL (HTVA)

TVA (19,25%)

IR (5,5% ou 2,2%)

## TOTAL TAXES

## NET A PERCEVOIR

### MONTANT TTC

**PIECE N°V : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES**

## Sous-Détail des Prix Unitaires

FOURNITURE DU PACQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE  
DE DSCHANG

Références	Description détaillée de l'article	Unité	Cout d'achat	Transport	Commande	Livraison	Marge	Montant HTVA
<b>KIT PEDAGOGIQUE</b>								
31-003-1705561	Stylos à bille Bleu paquet de 50	U						
31 003 150452	Stylos à bille rouge paquet de 50	U						
31 003 150302	Gomme moyenne (ERASER 300)	U						
31 003 150286	Taille crayon en plastique un trou	U						
46 003 150 045	Crayon paquet de de 12( 2B)	U						
46 003 150 015	Craie soft dustless chalk paquet de 100	U						
46 003 150016	Craie couleur soft paquet de 100	U						
31 004 150 076	Papier Format , 210x297mm, 80g/m <sup>2</sup> carton de 5 rames	U						
31 002 150107	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles francophone conforme à l'APC	U						
46 003 150042	Registre d'appel journalier et de notes mensuelles Anglophone conforme à l'APC	U						
31 003 150341	Agrafeuse 8 pour agre bb	U						
46 002 150170	Cahier de couverture cartonnée 400 pages 21x29,7cm (pour préparation)	U						
31 003 150267	corrector stylo	U						
31 001 150018	Chemise cartonnée simple assortie de couleur 180g paquet de 100	U						
31 001 150 058	Enveloppe kraft 80g 305x406mm paquet de 50 format A4	U						
41 001 150198	corde à saut à hauteur 5m	U						
48 007 150 396	Ardoisine en boîte 1kg	U						
/\	Colle à papier	U						
<b>KIT HYGIENE</b>								
26 000 150 088	Savon en morceau 400g	U						
26 001 150448	Crésyl 1l en bouteille plastique	U						
26-001-170159	Papier hygiénique parfumé en rouleaux de 6	U						
26 001 150692	Eau de javel 1l	U						
56 001 150563	Seau maçon 10l	U						
/\	Les masses de 2 kg	U						
/\	Chlore en kg	U						
27 002 151655	Gobelet plastique pour enfants	U						
27 002 150244	Seau plastique+ couvercle 15l	U						
41 001 150103	Boîte à pharmacie complète (sparadraps, alcool, Bétadine, scissors)	U						

**PIECE N° VI : MODELES D'ANNEXES**

## A - MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Date : .....

Consultation N°03/DC/SG/CDS/CIPM/2023 DU 31/05/2023

*A Mr Le Maire de la Commune de Dschang « Autorité Contractante »*

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *le paquet minimum des écoles primaires de l'arrondissement de Dschang* conformément à la demande de Consultation et pour la somme de ..... (en chiffre) ..... (en lettres) F CFA Hors Taxe sur la valeur ajoutée et ..... (en chiffre) ..... (en lettres) F CFA Toutes Taxes comprises FCFA(en lettre).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **60 (soixante)jou**rs à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de Consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre Commande, constituera une Lettre Commande nous obligeant réciproquement.

Le \_\_\_\_\_  
(Signature)  
(Nom et qualité du signataire pour le  
compte du candidat)

## B- MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

À [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que l'entreprise....., ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... Pour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres], ci-dessous désignée « L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] Francs CFA,

Nous..... [Nom et adresse de la banque], représentée par.....[noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement l'Autorité Contractante, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toute fois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s)a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à.....le.....

[Signature de la banque]

### C. MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE LA COMMUNE DE DSCHANG

**CONSULTATION N° 03/DC/SG/CDS/CIPM/2023 DU 31/05/2023  
POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES  
PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DSCHANG « EN PROCEDURE D'URGENCE ».**

Date limite de remise des offres : 22/06/2023

## TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

**D. LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS  
AUTORISES A EMETTRE DES GARANTIES ET CAUTIONS DANS LE CADRE DES  
MARCHES PUBLICS**

En application des dispositions de l'article 70 du code des Marchés publics relatives au cautionnement des marchés, la liste des établissements de crédits de premier rang habilités par le Ministre de l'économie et des finances N°07/2434/CF/MINEFI/SG/DGTCFM/DCFMA/DMMF/SMEC du 02 Mai 2007, à produire des garanties et cautions dans le cadre des Marchés Publics se présente ainsi qu'il suit :

1.	AFRILAND FIRST BANK (AFB) ;
2.	BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM) ;
3.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) ;
4.	BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFBANK) ;
5.	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) ;
6.	BANGE BANK CAMEROUN
7.	CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP) ;
8.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC) ;
9.	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE – BANK ( CCA-BANK )
10.	ECOBANK CAMEROUN (EBC) ;
11.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK) ;
12.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN) ;
13.	SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC) ;
14.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC) ;
15.	UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC) ;
16.	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA) ;
17.	ACTIVA ASSURANCES S.A ;
18.	AREA ASSURANCES S.A ;
19.	ATLANTIQUE ASSURANCES S.A ;
20.	CHANAS ASSURANCES S.A ;
21.	CPA S.A ;
22.	NSIA ASSURANCES S.A ;
23.	PRO ASSUR S.A ;
24.	PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A;
25.	ROYAL ONYX INSURANCE CIE
26.	SAAR S.A ;
27.	SANLAM ASSURANCES CAMEROUN ;
28.	ZENITHE INSURANCE S.A.

**PIECE N° VII : PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix –Travail–Patrie*

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DE LA MENOUA

**COMMUNE DE DSCHANG**

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

B.P.169 DSCHANG Tel.:00237.233.45.11.38/677.74.29.06

Site Web : [www.Commune-dschang.org](http://www.Commune-dschang.org)

E-mail : [info@Commune-dschang.org](mailto:info@Commune-dschang.org)



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace –Work –Fatherland*

WEST REGION

MENOUA DIVISION

**DSCHANG COUNCIL**

**GENERAL SECRETARY**

PO Box 169 DSCHANG Phone: 00237.233.45.11.38/677.74.29.06

Website: [www.Commune-dschang.org](http://www.Commune-dschang.org)

E-mail : [info@Commune-dschang.org](mailto:info@Commune-dschang.org)

## PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° /LC/CDS/SG/CIPM/2023 DU                    PASSEE APRES  
DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CDS/SG/CIPM/2023 DU 31/05/2023 POUR LA  
FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA  
COMMUNE DE DSCHANG

TITULAIRE : .....  
ADRESSE : ..... BP : .....  
TEL : .....  
FAX : .....

OBJET : .....  
LIEU DE LIVRAISON : .....

MONTANT : ..... F CFA TTC en toutes lettres  
(.....F CFA TOUTES TAXES COMPRISSES)

DELAI : .....

FINANCEMENT : .....

IMPUTATION : .....

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEELE : .....

ENREGISTREE LE : .....

**ENTRE**

L'ETAT DU CAMEROUN, représenté par le Maire de la Commune de Dschang, ci-après dénommé  
« L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'une part,

**ET**

La société : .....

BP : ..... Tél : ..... Fax : .....

N° R.C : ..... à .....

N° Contribuable : .....

Représentée par : .....

Ci-après dénommée, le « **Fournisseur** »

D'autre part,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

## CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE

## CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 14 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 15- MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 16 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 17 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

## CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 21- LITIGES
- ARTICLE 22- PENALITES DE RETARD
- ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet :

**La fourniture du paquet minimum des écoles primaires publiques de la Commune de Dschang**

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée suivant la Demande de Cotation N° 03/DC/SG/CDS/CIPM/2023 Du 31/05/2023 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DSCHANG.

### ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières
- la soumission du fournisseur et ses propositions.
- les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités
- le détail estimatif
- le bordereau descriptif et quantitatif.

### ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente Lettre Commande est soumise aux textes suivants :

1. La loi n°92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La loi n°2019/19 du 24 décembre 2019 portant code général des CTD ;
3. La loi N°2021/026 du 16 décembre 2021, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2023 ;
4. Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
5. Le décret n° 2012 / 076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2002/048 du 23 février 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
6. Le décret n° 2012 / 074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;
7. Le décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
8. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
9. Le décret n° 2002/048 du 23 février 2002 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
10. L'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics.
11. L'arrêté n° 112/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appel d'offres ;
12. La Circulaire N°0006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2023.

### ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande, il est précisé que :

- Le Maire de la Commune de Dschang est le Maître d'Ouvrage ;
- L'autorité contractante est le Maire de la Commune de Dschang ;
- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au Secrétaire Général de la Commune de Dschang ;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Dschang .

- La brigade de contrôle des marchés publics est chargée d'effectuer le contrôle de l'exécution de la Lettre Commande

L'Ingénieur ou son représentant doit vérifier que les fournitures et prestations sont conformes aux spécifications techniques décrites au devis technique du présent marché, les approuver ou les refuser si elles sont non conformes.

Dans le cadre de sa mission de contrôle de la réalisation physique des marchés publics prescrits à l'article 34 (1) du Décret 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics, les contrôleurs descendront sur le site de livraison afin de s'assurer de l'effectivité de la réalisation des prestations objet du marché. A cet effet, ils auront libre accès à tous les documents contractuels ou informations, liés à l'exécution du marché.

## **ARTICLE 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer.

Les livraisons se feront à la Commune de Dschang.

## **ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur fait élection de domicile

à : .....

BP : ..... TEL : ..... FAX : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR**

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des équipements tels que décrits dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénier du Marché et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre Commande.

### **ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du fournisseur comprennent l'achat des fournitures et la livraison à la Mairie de Dschang

### **ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES**

Les prestations comprennent l'acquisition et la mise en service de fournitures décrites dans le tableau ci-après : (voir tableau de description)

**ARTICLE 11 :** bordereau des prix unitaires (voir bordereau des prix)

**ARTICLE 12 :** devis quantitatif et estimatif. (Voir devis)

### **ARTICLE 13 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR**

Avant la réception, le fournisseur devra transmettre à l'Autorité Contractante avec copie au Chef de service et à l'Ingénier du Marché :

La copie de la Lettre Commande enregistrée décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total.

### **ARTICLE 14 - RECEPTION DES FOURNITURES**

La réception est prononcée lorsque la fourniture sera achevée conformément aux spécifications de la présente Lettre Commande et aux règles de l'art ;

**La Commission de réception sera composée des membres suivants :**

- 1- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : Président ;
- 2- L'Ingénier du Marché : Rapporteur ;
- 3- L'autorité Contractante ou son représentant : Membre ;
- 4- Le Chef de Service du Marché ou son représentant : Membre ;
- 5- Le Comptable Matière de la Commune de Dschang : Membre ;

6- Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Menoua : Observateur ;

7- Toute autre personne ayant des connaissances dans le domaine.

La réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le champ par tous les membres de la commission.

## **ARTICLE 15 - GARANTIE**

Sans objet.

## **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX**

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

### **ARTICLE 15 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : .....(Montant en chiffres).....

F CFA TTC (.....Montant en lettres)..... FRANCS CFA

TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au détail estimatif ci-après :

### **ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT**

16.1 Avance de démarrage :

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

16.2 Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

### **ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Chef de service du marché se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande par virement au compte bancaire N° ..... ouvert auprès de la ....(Nom de la Banque) ..... au nom de .....(Fournisseur).....

### **ARTICLE 19 - REGIME FISCAL**

La présente Lettre Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

### **ARTICLE 20- TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande seront enregistrés et timbrés exclusivement au Centre Régional des Impôts de l'Ouest par les soins et aux frais de l'entrepreneur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 21- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités et diffusés.

### **ARTICLE 22 - LITIGES**

Tout litige subsistant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 23 – PENALITES DE RETARD**

23.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième(1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

23.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant du marché de base

### **Pénalités spécifiques [montant à préciser]**

23.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances ;
- Éventuellement la remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'entrepreneur.

La non production des documents susvisés dans les délais réglementaires entraîne une pénalité de **10 000 (dix mille) francs CFA** par jour calendaire de retard.

### **ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 25 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre Commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Fournisseur.

PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_ /LC/CDS/SG/CIPM/2023  
DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CDS/SG/CIPM/2023  
DU 31/05/2023 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES  
PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE DSCHANG

AVEC LA SOCIETE : (Raison sociale et adresse du Fournisseur)

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (En chiffres) .....FCFA TTC  
(...(En lettres).....FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI D'EXECUTION : .....

Lu et accepté par le Cocontractant,

Le .....

Signée par le Maire de la Commune de Dschang  
(L'Autorité Contractante)

Dschang, le .....

**ENREGISTREMENT**